

Demandes de subventions MD : pièces à fournir

Janvier 2025

- **Validation des demandes en Commission permanente départementale**

ETUDE POUR UN PROJET DE MEDIATHEQUE

Justificatifs à fournir lors de la demande de subvention :

- note d'intention signée par l'autorité territoriale, précisant la nature du projet, ses objectifs, les partenariats, le calendrier prévisionnel,
- délibération de la collectivité pour la demande de subvention avec montant de la subvention demandée,
- Projet Culturel Scientifique et Social (ou engagement à en réaliser un),
- un devis

Justificatifs à fournir pour le versement de la subvention :

- factures acquittées HT (délai de 2 ans maximum à compter de la réception de la notification),
- bilan de l'opération

EQUIPEMENT MOBILIER OU NUMERIQUE

Justificatifs à fournir lors de la demande de subvention :

- note d'intention signée par l'autorité territoriale, précisant la nature du projet, ses objectifs, les partenariats, le calendrier prévisionnel, les financements (dépenses et recettes, fonctionnement et investissement),
- délibération de la collectivité pour la demande de subvention avec montant de la subvention demandée,
- Projet Culturel Scientifique et Social (ou engagement à en réaliser un) – obligatoire pour l'équipement mobilier, recommandé pour l'équipement numérique,
- un devis

Justificatifs à fournir pour le versement de la subvention :

- factures acquittées HT (délai de 2 ans maximum à compter de la réception de la notification),
- bilan de l'opération

COLLECTIONS

- **Création d'un 1^{er} fonds documentaire (construction/réhabilitation ou remise à zéro d'un fonds totalement obsolète) :**

Subvention attribuée sur des crédits compris dans le budget d'acquisition annuel.

Justificatifs à fournir lors de la demande de subvention :

- note d'intention signée par l'autorité territoriale, précisant la nature du projet, ses objectifs, le calendrier prévisionnel, les financements (dépenses et recettes, fonctionnement et investissement),
- délibération de la collectivité pour la demande de subvention avec montant de la subvention demandée,
- un devis

Justificatifs à fournir pour le versement de la subvention :

- factures acquittées HT (délai de 2 ans maximum à compter de la réception de la notification),
- bilan de l'opération

- **Mise à niveau d'un ou plusieurs fonds documentaires :**

Subvention attribuée sur des crédits qui viennent en plus du budget d'acquisition annuel.

Justificatifs à fournir lors de la demande de subvention :

- note d'intention signée par l'autorité territoriale, précisant la nature du projet, ses objectifs (enjeux, type de document concerné, tranche d'âge), les financements (dépenses et recettes, fonctionnement et investissement),
- délibération de la collectivité pour la demande de subvention avec montant de la subvention demandée,
- un devis

Justificatifs à fournir pour le versement de la subvention :

- factures acquittées HT (délai de 2 ans maximum à compter de la réception de la notification),
- bilan de l'opération

ANIMATIONS

Objectif : développer les actions auprès des publics ciblés par le Département : PMI, collégiens, publics en situation de handicap, personnes âgées/EHPAD, familles.

Justificatifs à fournir lors de la demande de subvention :

- note d'intention signée par l'autorité territoriale, précisant la nature du projet, ses objectifs, le calendrier prévisionnel, les financements (dépenses et recettes, fonctionnement et investissement),
- délibération de la collectivité pour la demande de subvention avec montant de la subvention demandée,
- Projet Culturel Scientifique et Social (ou engagement à en réaliser un) recommandé, projet spécifique obligatoire,
- un devis

Justificatifs à fournir pour le versement de la subvention :

- factures acquittées HT (délai de 2 ans maximum à compter de la réception de la notification),
- bilan de l'opération

EMPLOI

Demande de subvention à faire si possible préalablement au recrutement

- **Création emploi :**

Justificatifs à fournir lors de la demande de subvention :

1^{ère} année :

- coût du poste (brut + charges patronales),
- note d'intention signée par l'autorité territoriale, précisant les objectifs de la création d'emploi,
- délibération de la collectivité pour la création du poste,
- délibération de la collectivité pour la demande de subvention,

Années suivantes :

- coût du poste (brut + charges patronales)

Justificatifs à fournir pour le versement de la subvention (minimum un an après le recrutement) :

1^{ère} année :

- arrêté de nomination de la salariée,
- attestation d'emploi et de service fait,
- coût réel du poste (si besoin),
- fiches de salaire

Années suivantes :

- coût réel du poste (si besoin),
- fiches de salaire

• Augmentation des quotités de travail :

Justificatifs à fournir lors de la demande de subvention :

1^{ère} année :

- coût de l'augmentation du poste (brut + charges patronales),
- note d'intention signée par l'autorité territoriale, précisant les objectifs de l'augmentation de la quotité de travail,
- délibération de la collectivité pour l'augmentation du temps de travail,
- délibération de la collectivité pour la demande de subvention

Années suivantes :

- coût de l'augmentation du poste

Justificatifs à fournir pour le versement de la subvention (minimum un an après le recrutement) :

1^{ère} année :

- arrêté de nomination de la salariée,
- attestation d'emploi et de service fait,
- coût réel de l'augmentation du poste (si besoin),
- récapitulatif mensuel du coût annuel du poste,

- fiches de salaire

Années suivantes :

- coût réel de l'augmentation du poste (si besoin),
- récapitulatif mensuel du coût annuel du poste,
- fiches de salaire